

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Présents :

MOSSER Mireille - THOMANN Sabrina - SCHMIDT Isabelle - MATHIEU Arnaud -
BALLAND Nathalie – CASPAR Lucien – CROVISIER Catherine - DEICHLER Nathalie – EHRHART Elisabeth
– EHRHART Katia – HEINRICH Claude – KLEIN Arnaud - KOPP Eric – LUTHRINGER Sandra - SELLET
Angélique – STOECKEL Joël – VINCENT Ludovic –

Le Conseil Municipal se réunit dans la salle du conseil en mairie de HILSENHEIM, le jeudi 16 décembre 2021 à 19 heures, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021. La convocation datée du 10 décembre 2021 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

La Maire souhaite également la bienvenue au conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**
Demande du huis clos
- 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021**
- 4. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES**
 - 4.1. Droit de préemption urbain
- 5. FINANCES LOCALES**
 - 5.1. Décisions modificatives
- 6. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES**
 - 6.1. Aménagement du territoire – Circulation des véhicules à moteur sur l'ensemble des chemins ruraux et d'exploitation
- 7. COMMANDES PUBLIQUES**
 - 7.1. Marchés publics – Attributions des marchés
 - Rue des Pommiers et Chemin des Cerisiers
 - Rue Grendel et rue des Blés
- 8. DIVERS ET COMMUNIQUE**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Demande du huis clos

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles Mme la Maire demande l'application du huis clos conformément aux dernières directives de la préfecture.

Elle demande de passer au vote.

Une conseillère remarque que seul un administré est présent en qualité de spectateur et que cela ne dérange pas ; la distanciation sociale est respectée quant à sa présence.

Mme la Maire réplique qu'à l'heure de l'ouverture de la séance il n'y a effectivement qu'une personne mais d'autres spectateurs peuvent encore arriver.

Une conseillère propose de restreindre l'accueil du public conformément au document envoyé à l'ensemble du conseil municipal.

Mme la Maire propose de tenir la réunion à la Maison des Associations ce qui permettra d'accueillir un public plus important.

La réunion en huis clos ce soir, permet de maintenir la réunion du conseil dans la salle de la mairie. Il n'est pas possible d'accueillir du public par rapport à la taille de la salle et des gestes barrières à respecter.

Entendu ces explications, le conseil municipal

DECIDE de tenir la séance du 16 décembre 2021 à huis clos

ADOpte par 15 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

Mme la Maire demande à l'administré de quitter la salle au vu de la décision du conseil municipal.

L'intéressé s'étonne de cette décision car les gestes barrières sont respectées quant à sa présence, d'autant plus qu'il est le seul administré à y assister.

Mme la Maire confirme que la prochaine réunion aura lieu à la MDA et que le public sera autorisé à y assister en fonction du nombre de personnes pouvant y assister et de la configuration de la salle.

Mme CROVISIER s'étonne que l'on ne limite pas le nombre de personnes pouvant assister à cette séance.

Mr STOECKEL rend le conseil attentif sur la prononciation d'un huis clos. La séance doit revêtir un caractère public, les débats doivent être retransmis en direct au public.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Mr MATHIEU et Mme SELLET ne voient pas pourquoi on revient sur ce point alors qu'il a été procédé au vote.

Mme la Maire informe le conseil qu'elle n'a pas le matériel nécessaire pour retransmettre la séance en direct. Des séances ont déjà été tenues dans les mêmes conditions sanitaires il y a un an.

Mr STOECKEL demande que soit inscrit au procès-verbal de la séance ne revêt pas le caractère public, les débats n'étant pas accessibles en direct par le public.

Au vu des discussions qui suivent,

Mme la Maire arrête les débats et ajourne la séance.

La séance est close à 19h15.

Fait à HILSENHEIM le 20/12/2021
La Maire
Mireille MOSSER